

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOCONFORT TYPE "M 3 PR"

Construit par "LA MOTOCONFORT"

16, Rue Lesault - 93502 PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Seine 54 B 7009

Marque. — MOTOCONFORT. — Type. — M3PR. — Genre. — CYCLOMOTEUR.
Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1.
Poids total autorisé en charge. — 155 kg.
Nom et adresse du constructeur. — LA MOTOCONFORT
16, rue Lesault - 93502 - PANTIN (Seine St-Denis)

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.
Roue motrice. — Arrière.
Constitution du cadre. — En tôle d'acier soudée.
Fourche. — Rigide.
Roues. — A rayons munies de pneumatiques de 2 x 16.
Pédalier. — A roue de 32 dents — Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, un pignon à roue libre de 16 dents solidaire du moyeu arrière.
Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 0,965 m.
Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1,515 m. — Largeur 0,605 m.
Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,07 m. — Porte à faux AV = 0,248 m. — Porte à faux AR = 0,302 m.
Poids du véhicule sans carburant. — 27,500 kg.
Poids du véhicule en ordre de route. — 30 kg. Répartition du poids en ordre de marche : AV = 13,5 kg. — AR = 16,5 kg.
Poids total autorisé en charge. — 155 kg. Répartition du poids total en charge : AV = 26,5 kg. — AR = 128,5 kg.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion — Cycle 2 temps — Monocylindrique.
Alésage. — 39 mm — Course 41,8 mm — Cylindrée 49,933 cm³
Taux de compression. — 8.
Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.
Réservoir. — En tôle d'acier, contenance 2,8 litres. Fermé par un bouchon vissé en matière plastique.
Régime de rotation du moteur. — Maximum 5800 t/mn — Correspondant au couple maximum 3000 t/mn — Correspondant à la puissance maximum 5000 t/mn.
Echappement. — Un tube cintré, de diamètre intérieur 14 mm, de longueur approximative 22 cm, débouche à l'intérieur d'un tromblon d'un diamètre croissant progressivement de 18 à 58 mm, et se terminant par une partie cylindrique de diamètre 58 mm et de longueur approximative 170 mm, le volume de l'ensemble étant d'environ 0,68 l. Le silencieux comporte deux diaphragmes percés de trous. La sortie est effectuée par un tube de 8 mm de diamètre intérieur. Le bruit mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté ministériel du 13 Avril 1972, est de 68,5 dBA.
Le silencieux porte à sa partie arrière droite une marque constituée par les chiffres 01 frappés et encadrés par le poinçon du constructeur.
Alimentation du moteur. — Carburateur du type GURTNER à passage de 11,5 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.
Allumage. — Par volant magnétique NOVI.
Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.
Refroidissement. — Par air.
Mise en marche. — Par pédalage. Un décompresseur est conjugué avec la poignée des gaz.
Anti-parasitage. — Le cyclomoteur est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'ORTF.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge entrant en action automatiquement quand la vitesse du véhicule atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2000 t/mn.
Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14 x 7 une poulie concentrique à l'axe de pédalier. Cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents, entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7, une roue de 36 dents solidaire du moyeu arrière.
Dispositif de point mort. — Un dispositif de verrouillage situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon de 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.
Démultiplication. — $\frac{175}{45} \times \frac{36}{11} = 12,7$
Avec des pneumatiques de 2 x 16 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,55 m) au régime du moteur de 1000 t/mn, la vitesse atteinte est de 7,32 km/h. Au régime maximum du moteur, la vitesse du véhicule ressort à 42,5 km/h.

5. - SUSPENSION

Fourche. — Rigide.

6. - FREINAGE

Frein avant. — Sur jante, commandé par levier à main droite et câble. Surface de freinage 8 cm².
Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 70 mm commandé par un levier à main gauche et câble. Surface de freinage 20 cm² (garnitures de 65 mm x 16 mm).

7. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un projecteur avant à lampe jaune agréé par l'Administration et un feu rouge arrière.
Le véhicule est muni d'un catadioptré agréé par l'Administration. Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur agréé par l'Administration.

8. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication "CM" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.
Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur. L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit. Le numéro de série est frappé sur la patte inférieure droite du cadre servant à la fixation du moteur.
Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique située sur l'ailette gauche de la culasse.
Le numérotage dans la série a commencé au n° 92 500 001.

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, le 17 Avril 1974, que le véhicule N° 92 500 001 à moteur N° 1 203 409 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOCONFORT type M3PR satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.188 et R.194 à R.199 du Code de la Route et des arrêtés pris en application.

Paris, le 8 juillet 1974
L'Ingénieur des TPE (Mines)
(Signé : LOURD)

"Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.